

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 27 novembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 novembre 2017

2017 DAC 839 Subvention (3.000 euros) et avenant à convention avec l'association L'Onde et Cybèle (20e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 novembre 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions à l'association L'Onde et Cybèle, et de signer l'avenant n°1 à la convention avec l'association L'Onde et Cybèle ;

Vu la convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 45.000 euros à l'association L'Onde et Cybèle au titre de l'année 2017 approuvée par délibération des 9, 10 et 11 mai 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 9 novembre 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 12 novembre 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission et Mme Colombe BROSEL, au nom de la 3e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.000 euros est attribuée, au titre de la Politique de la ville à l'association L'Onde et Cybèle pour son action de médiation autour du festival Rhizomes en 2017. SIMPA 10887 - 2017_04866.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 20e, à l'association L'Onde et Cybèle pour l'organisation de son festival La voix est libre au Cirque Électrique en 2017. SIMPA 10887 - 2017_08403.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association L'Onde et Cybèle, 6 rue Duc 75018 Paris.

Article 4 : Cette dépense de 3.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2017, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 - Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO